

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 29 février 2024

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 février 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, le Jeudi 29 février 2024 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Benoit MASSART pouvoir à Arnaud SAILLARD

Secrétaire de séance : Mathieu MICHAUD

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 25 janvier 2024 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Compte rendu de la commission bâtiment : étude de devis

Monsieur Pierre Nicod énonce les différents devis étudiés par la commission concernant les différents bâtiments communaux, à savoir :

Atelier communal : Il s'avère qu'il convient de refaire un bardage tôle sur une partie de la façade qui se dégrade et il est proposé un devis de la menuiserie Rota pour un montant TTC de 7 447,80 €

Bâtiment 14, rue des courbes : Il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de remettre en conformité le tableau électrique existant ainsi que l'installation sécurité incendie, il est également proposé de fermer l'escalier intérieur en béton existant ; pour cela, un devis de l'entreprise Guyon Villemagne est annoncé à 11 976 € TTC et un devis de Nicolas Couthier, d'un montant de 1 129 € TTC.

Eglise : Deux projets sont évoqués : la réfection de l'éclairage intérieur et la pose d'un système ouverture/fermeture automatique de la porte d'entrée. Les devis de l'entreprise Guyon Villemagne sont présentés pour un montant de 6 234,90 € TTC avec des modifications à apporter (nombre de suspensions), 1 313,64 € TTC pour la porte sécurisée et celui de l'entreprise Prêtre d'un montant de 2 505,80 € TTC. Il est proposé de retenir l'entreprise Guyon Villemagne.

Un contact avec un menuisier devra être pris afin de compléter la réalisation des travaux souhaités.

Le projet de réfection et de mise en valeur du christ au lien est envisagé, contact devra être pris auprès de la DRAC.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité Monsieur le Maire, à signer les devis cités ci-dessus et tout document se rapportant à ces décisions.

Travaux mairie école : les travaux se poursuivent : intervention des plaquistes et des électriciens en cours. Une vigilance devra être apportée à l'accès Wifi des nouveaux locaux créés.

Quant aux travaux de terrassement concernant la création de la rampe PMR, ils sont prévus pendant les vacances de Pâques.

Atelier communal – mise en vente du bâtiment sous forme de lots : une réflexion a été menée au sein de la commission qui classe le dossier sans suite.

III) Bois – point chablis communaux

Monsieur Cédric Beschet présente au conseil un point sur l'exploitation des chablis communaux réalisée depuis fin 2023. La commune a traité avec trois acheteurs : SIF, Jura Forêt et Navasquez, les recettes s'élèvent à 31 004 €, déduction faite des frais d'exploitation, pour un volume de 1429 m³ et 632 stères.

Les travaux se poursuivront avec l'entreprise Navasquez courant mars 2024. La commission se réunira à ce moment.

IV) Travaux SIEL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont prévus en mai-juin 2024 et concerneront les rues du Marais, de la Pyramide et une partie de la rue de Chargebin.

Après présentation du devis émis par le SIEL, le coût résiduel à la charge de la commune s'élèvera à 36 905 euros.

V) Questions diverses

Dossier vente EPF / BESCHET : Monsieur le Maire informe que le dossier est en cours et qu'il ne manque plus que le paiement de la facture du géomètre pour clôturer la transaction.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Monsieur Faivre François qui souhaiterait faire l'acquisition des anciens sanitaires publics accolés à ses garages rue des Marais, parcelle cadastrée AB n°33 d'une contenance de 16 m².

Un accord de principe a été prononcé par les membres du conseil municipal. Les conditions de vente seront étudiées et précisées ultérieurement.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Madame Sylvie Vionnet qui informe la commune de sa cessation d'activité agricole et dénonce, de ce fait, les baux ruraux en cours au 31 décembre 2023. Une information aux agriculteurs de la commune sera faite afin d'attribuer les nouvelles surfaces agricoles disponibles.

Activité tennis de table

Monsieur Arnaud Saillard présente deux devis pour l'achat de tables, il est proposé d'acheter deux tables au prix de 750 € l'une.

Un cahier des charges ainsi qu'une feuille de présence seront établis afin de définir les modalités de pratique de l'activité : trousseau de clés, entretien, jours de présence, assurance..., un responsable sera nommé par créneau horaire.

Une date pour réunir la commission salle des fêtes sera fixée prochainement.

Fin de la séance : 21 heures 30

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 21 mars 2024

Le Maire,
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance
Mathieu MICHAUD



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Michaud', is written over a horizontal line.